

Séance du 30 mars 2016

Béatrice BASQUIN



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 mars 2016

L'an deux mil seize, le mercredi 30 mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Béatrice BASQUIN, et sur sa convocation :

### Présents :

Madame Béatrice BASQUIN, Maire,  
Mesdames Jacqueline RUBÉ, Josiane VANDRIESSCHE, Virginie BAUDSON,  
Messieurs Bertrand VANDEWALLE, Joël WYON, Gilles PAUMELLE, Adjoints au Maire,  
Mesdames Stéphanie FENWICK, Brigitte BROGLIE, Monique PRECHEY, MLYNARCZYK Barbara,  
conseillères municipales,  
Messieurs Jean-Marc VIAR, Stéphane GENNARINO, Christophe DEHARTE, Alain GUERINET,  
Hubert CABORDEL, conseillers municipaux.

### Procurations :

Madame Nadine GUILLANNEUF donne pouvoir à Jacqueline RUBE,  
Monsieur Vincent DEPRECCQ donne pouvoir à Monsieur Joël WYON,  
Madame Ludivine LIENART donne pouvoir à Virginie BAUDSON,  
Madame Mélinda MANESSE donne pouvoir à Josiane VANDRIESSCHE,  
Madame Isabelle MASSON donne pouvoir à Gilles PAUMELLE,  
Monsieur Stéphane LOTTIN donne pouvoir à Bertrand VANDEWALLE,  
Monsieur Claude BAUDSON donne pouvoir à Monique PRECHEY,  
Monsieur Philippe ROBIN donne pouvoir à Barbara MLYNARCZYK.

### Absents :

Madame Sandrine ROY,  
Messieurs Dominique TOURNEL et Jean-Christophe DESPOTHUIS.

Secrétaire de séance : Madame Virginie BAUDSON

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 16

Nombre de Conseillers votants : 24

Date de convocation : **22 mars 2016**

Date d'affichage : **22 mars 2016**

**La séance est ouverte à 20H10, séance publique.**

## Ordre du jour :

### **FINANCES COMMUNALES :**

- 1/ Compte administratif 2015
- 2/ Compte de gestion 2015
- 3/ Affectation des résultats 2015
- 4/ Budget primitif 2016
- 5/ Taux d'imposition 2016
- 6/ Subventions aux associations/CCAS

### **AFFAIRES SCOLAIRES :**

- 1/ Demande de subvention transport, école primaire du Tillet

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- 1/ Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de l'année 2014
- 2/ Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2014

✚ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07 mars 2016

Madame le Maire soumet à l'assemblée délibérante le compte-rendu du Conseil Municipal qui s'est déroulé le 07 mars 2016.

Aucune demande de modification n'est formulée,

Le conseil municipal, à l'**unanimité** approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal qui s'est déroulé le 07 mars 2016.

✚ Démarches et actions du Maire depuis le 07 mars 2016

Madame le Maire fait part de ses différents rendez-vous et entretiens réalisés en sa qualité de Maire ainsi que les démarches entreprises depuis le 07 mars 2016.

**Arrivée de Madame MLYNARCZYK à 20h25**

## I. FINANCES PUBLIQUES :

### 1.1 Délibération 2016/024 : Compte administratif 2015

Lors de la Commission de Finances du 21 mars dernier, le conseil municipal a été invité à prendre connaissance de l'ensemble des opérations réalisées tant en fonctionnement qu'en investissement – dépenses et recettes – au cours de l'exercice 2015.

L'ensemble des documents budgétaires se rapportant à cette question ont été remis lors de la dite commission et les données financières figurant sur ces documents sont en parfaite concordance avec ceux figurant au compte de gestion du receveur municipal qui traduisent les résultats suivants :

	PREVU	REALISE	SOLDE
Dépenses Investissement	1 200 006.00	388 715.42	811 290.58
Recettes Investissement	1 200 006.00	165 854.75	1 034 151.25
<b>SOLDE d'INVESTISSEMENT</b>	0,00	<b>- 222 860.67</b>	
Dépenses Fonctionnement	3 914 052.00	3 012 757.15	901 294.85
Recettes Fonctionnement	3 914 052.00	3 432 538.87	481 513.13
<b>SOLDE FONCTIONNEMENT</b>	0,00	<b>+ 419 781.72</b>	

**Soit un excédent total 2015 de 196 921.05 €**

Conformément à la législation, Madame le Maire ne prend pas part au vote et donne la parole au doyen de l'assemblée, Monsieur Alain GUERINET. Ce dernier fait procéder au vote.

Le conseil municipal, à la majorité (20 voix pour, 3 abstentions de Madame MLYNARCZYK et Messieurs BAUDSON et ROBIN),

**APPROUVE** le compte administratif de l'exercice budgétaire 2015 présenté ci-dessus,

**AUTORISE** Madame le maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

## 1.2 Délibération 2016/025 : Compte de gestion 2015

Le compte de gestion est le document budgétaire établi par le Trésorier Municipal, comptable public de la collectivité. Il se doit, pour sa bonne conformité, être en tous points identiques aux résultats du compte administratif de la commune.

Le compte administratif de l'exercice 2015 ayant été approuvé, le compte de gestion 2015 établi par le receveur municipal vous a été présenté le 21 mars dernier en Commission de Finances.

Dans sa balance finale, il fait apparaître les résultats budgétaires de l'exercice 2015 conformes à ceux du compte administratif 2015 soit :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Excédent		419 781.72 €	
Déficit	222 860.67 €		
Total			196 921.05 €

Monsieur CABORDEL souhaite préciser au conseil municipal que si la dépense afférente à l'acquisition des locaux de la poste était comptabilisée, le déficit serait de – 51 000 €.

Madame RUBE rétorque que la dépense est incluse dans les restes à réaliser donc comptabilisée.

Le conseil municipal, à la majorité (21 voix pour, 3 abstentions de Madame MLYNARCZYK et Messieurs BAUDSON et ROBIN),

**APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice budgétaire 2015 présenté ci-dessus,

**AUTORISE** Madame le maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

### 1.3 Délibération 2016/026 : Affectation des résultats 2015

L'assemblée délibérante est appelée à procéder à l'affectation des résultats au regard des informations dispensées dans le document remis lors de la Commission des Finances du 21 mars 2016:

		<b>Solde</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section</b>	résultats propres 2015	419 781,72 €	3 012 757,15 €	3 432 538,87 €
	solde reporté 2014	568 502,51 €		
<b>de</b>	<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>988 284,23 €</b>		
	Part affectée à la couverture d'investissement 2014	0,00 €		
<b>Fonctionnement</b>	<b>solde global d'exécution 2015</b>	<b>988 284,23 €</b>		
<b>Section</b>	résultats propres 2015	-222 860,67 €	388 715,42 €	165 854,75 €
	restes à réaliser 2015	-251 910,00 €	320 360,00 €	68 450,00 €
	<b>Résultat réel 2015</b>	<b>-474 770,67 €</b>		
<b>D'investissement</b>	solde reporté 2014	323 429,54 €		
	<b>solde global d'exécution 2015</b>	<b>-151 341,13 €</b>		
<b>Résultats cumulés fin 2015</b>		<b>836 943,10 €</b>		
<b>Affectation</b>	en réserves 1068 en recettes d'investissement			151 341,13 €
<b>du</b>	report excédent d'investissement en recettes 001			100 568,87 €
<b>résultat</b>	report en fonctionnement 002 excédent antérieur reporté			<b>836 943,10 €</b>
		<b>001 - E INVEST AVANT RESTES = 100 568,87 €</b>		
		<b>MONTANT DISPONIBLE AU 31/12/2015</b>		

Le conseil municipal, à la majorité, (21 voix pour, 3 abstentions de Madame MLYNARCZYK et Messieurs BAUDSON et ROBIN),

**APPROUVE** l'affectation des résultats présentée ci-dessus,

**AUTORISE** Madame le maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

#### **1.4 Délibération 2016/027 : Budget primitif 2016**

La commission des finances constituée de l'ensemble des membres du conseil municipal s'est réunie le 21 mars 2016 pour étudier le projet de budget primitif 2016 en ses sections de fonctionnement et d'investissement et propose au conseil municipal de se prononcer sur ses propositions budgétaires.

Madame RUBE, Adjointe aux finances présente le budget primitif 2016 par chapitres.

Monsieur CABORDEL remarque que la section d'investissement est équilibrée par des subventions. Il souhaite savoir si nous avons déjà reçu les notifications.

Madame RUBE répond que nos dossiers sont réputés complets par nos partenaires mais qu'il n'y aura aucun lancement d'opération sans les notifications d'attributions de subventions.

Monsieur CABORDEL ajoute qu'il n'est pas nécessaire d'attendre cette notification pour démarrer les investissements projetés.

Madame BASQUIN répond que c'est une mesure de prudence qu'il est primordial de respecter au regard de précédents. En effet, par le passé, des projets ont été menés sans obtenir finalement de subventions.

Monsieur CABORDEL s'étonne que pour la 1<sup>ère</sup> fois le FCTVA au titre de l'année 2015 soit encaissé en 2016 et estime qu'il s'agit d'un mauvais traitement infligé par l'Etat aux collectivités territoriales.

Le conseil municipal, **à la majorité, (18 voix pour, 2 voix contre de Madame PRECHEY et Monsieur BAUDSON, 4 abstentions de Madame MLYNARCZYK et Messieurs GUERINET, CABORDEL, ROBIN),**

**APPROUVE** le budget primitif 2016 arrêté aux sommes de :

- 4 171 247.00 € en section de fonctionnement
- 1 550 501.00 € en section d'investissement

**AUTORISE** Madame le maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

#### **1.5 Délibération 2016/028 : Taux d'imposition 2016**

Dans le cadre du vote du budget primitif 2016, qui, rappelons-le, reste un document de prévision et d'autorisation, le conseil municipal a été appelé à évaluer les recettes nécessaires à son équilibre.

Les recettes constituant le budget primitif 2016 comporte une recette majeure relative à l'encaissement des impôts locaux. Afin que ceux-ci puissent être perçus par le trésor public, il importe que le conseil municipal fixe le coefficient de variation des dites taxes.

Suite aux travaux de la commission des finances du 21 mars dernier, il a été constaté lors de l'analyse du document produit par les services fiscaux 1259.COM une évolution du produit fiscal attendu de 92 857.00 € par rapport à l'exercice budgétaire précédent.

Il convient de rappeler, que les bases d'imposition ont fait l'objet d'une revalorisation par l'Etat de 1.01 % dans le cadre de la Loi de Finances 2016.

## Béatrice BASQUIN

Les graphiques présentés en Commission des Finances confirment que la commune de Cires-lès-Mello, de par sa faiblesse des bases fiscales, dispose de taux d'imposition dépassant les taux maximum des moyennes départementales et nationales et qu'il convient donc de maîtriser la pression fiscale.

Considérant que les ménages Cirois sont fortement imposés et que malgré la baisse de la dotation globale de fonctionnement de près de 53.000 € le budget primitif s'équilibre sur la base du produit fiscal dûment notifié par les services fiscaux, il est donc proposé :

- de ne pas augmenter les taux des quatre taxes pour l'année 2016
- d'arrêter les taux d'imposition comme suit :

Nature de la taxe	Taux 2016 (%)
Taxe d'habitation	23,27
Foncier bâti	31,15
Foncier non bâti	67,47
Contribution foncière des Entreprises	25.50

Madame le Maire s'adresse aux membres de l'opposition qui semblent contrariés par le fait que la majorité ne souhaite pas augmenter les taux d'imposition et leur demande si les impôts devraient selon eux être augmentés.

Madame PRECHEY répond « oui ». On aurait pu accroître les taux de l'ordre de 1 à 3%.

Madame BASQUIN estime cela plus que dommageable d'autant plus que ce sont les cirois qui paieraient cette augmentation.

Madame RUBE ajoute que la crise économique touche déjà beaucoup de ménage et qu'il n'est vraiment pas judicieux de faire payer davantage d'impôts au contribuable.

Madame BASQUIN renchérit en précisant que cette hausse d'impôt n'est pas justifiée surtout quand la situation financière délicate de la commune est liée à la gestion de l'ancienne municipalité. Il ne faut pas se tromper de responsables.

Monsieur CABORDEL pense que l'augmentation des impôts serait une manière de montrer à l'Etat que la baisse de la DGF pèse sur les finances communales.

Madame le Maire affirme que même sans augmentation des taxes, la commune mène des projets tout en réalisant des économies pour rétablir la situation financière de celle-ci.

Monsieur CABORDEL revient sur les projets réalisés sur la commune et notamment sur l'aménagement de classe dans les écoles. Selon lui, la construction d'une nouvelle cantine aurait permis de libérer des salles de classe.

Madame BASQUIN répond que la commune n'aurait jamais pu emprunter pour réaliser ce nouveau bâtiment.

Monsieur WYON ajoute que la cantine scolaire n'est pas un service public obligatoire et que l'essentiel est de scolariser les enfants

Madame BAUDSON pointe quant à elle le fait qu'il n'y a aucune prospective sur le nombre d'enfants qui fréquenteraient les écoles issus du lotissement du Beaucamp ce qui a engendré beaucoup de difficultés.

Le conseil municipal, **à la majorité, (20 voix pour, 2 voix contre de Madame PRECHEY et Monsieur BAUDSON, 2 abstentions de Messieurs GUERINET et CABORDEL),**

**APPROUVE** le vote des taux d'imposition 2016 présentés dans le tableau ci-dessus,

**AUTORISE** Madame le maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

## **1.6 Délibération 2016/029 : Subventions aux associations**

Lors de la Commission des Finances du 21 mars, il a été présenté le document récapitulatif :

- Le détail de l'exécution budgétaire de l'article 6574 relatif aux subventions versées en 2015
- Les premières réservations de crédits 2016 portant sur les subventions pouvant être accordées aux coopératives scolaires pour les transports lors des sorties scolaires et celle de la Mutuelle des Agents Territoriaux représentant la part patronale versée à la mutuelle dans le cadre de la protection sociale.

En 2015, pour un crédit prévu à hauteur de 35 000.00 €, l'ensemble des subventions a été versé pour un montant de 30 106.00 €.

Il serait donc proposé de porter le crédit 2016 à 35.000 € dont la répartition serait la suivante :

- Subvention M.O.A.T pour 6 550 €
- Subventions aux coopératives scolaires pour prises en charge de transports : 4.500 €
- Subventions de fonctionnement et exceptionnelles en direction des associations : 23.950 €

Madame VANDRIESSCHE liste les associations bénéficiaires de subventions pour l'exercice budgétaire 2016 et précise que la commune garde un crédit de 5 410,00 € en cas de besoin.

Madame PRECHEY interroge l'adjointe sur l'intérêt de ce crédit et se demande s'il ne fallait pas plutôt baisser le montant des subventions.

Madame VANDRIESSCHE répond que la commune n'est pas du tout favorable à une baisse drastique des subventions et que ce crédit permet de dégager des marges de manœuvre pour des subventions exceptionnelles.

Madame BASQUIN ajoute qu'il ne faut pas oublier toutes les subventions en nature dont bénéficient également les associations.

*(Madame PRECHEY et Monsieur DEPREQC par pouvoir ne prennent pas part au vote en raison de leurs fonctions de Présidents d'associations)*

Béatrice BASQUIN

Le conseil municipal, à la majorité, (16 voix pour, 4 voix contre de Madame FENWICK, Messieurs GUERINET, CABORDEL, BAUDSON, 2 abstentions de Mesdames BAUDSON et BROGLIE),

**APPROUVE** le versement d'un crédit global de 35 000 € pour les subventions aux associations,

**PRECISE** que le montant versé à chaque association est précisé dans le tableau qui sera annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** Madame le maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

### 1.7 **Délibération 2016/030: Subvention CCAS**

Le conseil municipal accorde, chaque année, au centre communal d'action sociale, une subvention qui se décline en trois axes :

- action sociale dévolue au centre communal d'action sociale
- fonctionnement du centre communal d'action sociale
- subvention de fonctionnement au centre de soins

\* l'action sociale qui concerne l'ensemble des aides que le CCAS accorde aux personnes en difficultés :

- bons alimentaires, assistance administrative, aides financières pour couvrir des frais d'assurances, retard de loyer, factures EDF, repas des seniors, etc...

\* fonctionnement : couverture des frais de personnel qui correspondent à 15/35<sup>ème</sup> du temps d'emploi d'un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe dédié en mairie à la gestion administrative du fonctionnement de cette structure et de l'instruction des dossiers d'aides sociales.

\* subvention de fonctionnement du centre de soins de Cires-lès-Mello : participation financière de 0,50 € par habitant afin de permettre à la population de bénéficier d'un service de soins de proximité pour les actes tels que prises de sang, injection d'insuline, pansements etc.

Au titre de l'année 2016, le budget du CCAS nécessitera l'inscription d'une subvention d'un montant global de 25 243 € décomposée ci-après :

- |   |             |
|---|-------------|
| • subvention de fonctionnement CCAS               | 10 141,00 € |
| • Subvention de fonctionnement au centre de soins | 15 102,00 € |

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le versement d'un crédit global de 25 243 € pour le fonctionnement du centre communal d'action sociale et du centre de soins,

**AUTORISE** Madame le maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

## II. AFFAIRES SCOLAIRES:

### 1.8 Délibération 2016/031 : Demande de subvention transport, école primaire du Tillet

Par courrier en date du 15 mars 2016, Madame GENTE, directrice de l'école primaire du Tillet, informe la commune qu'une sortie scolaire pédagogique est organisée le 27 juin 2016 à Beauvais.

Deux classes participent à ce voyage pour un coût total de transport de 510 €.

Cette sortie a pour but de faire découvrir aux enfants de ces 2 classes la cathédrale de Beauvais.

La directrice de l'école susnommée sollicite auprès de la commune une subvention de participation aux frais de transports ; sachant que le solde du coût de la sortie est pris en charge par la Coopérative Scolaire.

Il est rappelé pour mémoire que la subvention maximale pouvant être obtenue pour un voyage scolaire est fixée à 250.00 € par classe soit, pour le cas de figure présenté 500 €. Le Conseil Municipal rappelle que si la dépense supportée reste inférieure au montant de la subvention pouvant être accordée, le montant versé sera limité à la couverture de la dépense réelle.

Il est donc proposé d'octroyer une subvention d'un montant de 500 € pour participation aux frais de transports dont le versement sera conditionné à la justification des dépenses réellement supportées par la Coopérative Scolaire pour cette sortie.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**,

**APPROUVE** le versement d'une subvention transport de 500 € à l'école précitée pour l'organisation d'une sortie scolaire à la cathédrale de Beauvais,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

## III. INFORMATIONS DIVERSES:

- ✚ Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de l'année 2014 et rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2014 présentés par Monsieur CABORDEL, Président du SIVOM
- ✚ Madame BAUDSON informe le conseil que le nouveau Préfet a approuvé le schéma départemental de coopération intercommunale dans sa version définitive dans laquelle est actée que la communauté de communes la Ruraloise fusionne avec celle du Pays de Thelle.
- ✚ Madame MLYNARCZYK présente au conseil municipal le courrier du Conseil Départemental relatif à son problème de stationnement. Madame le Maire réserve sa réponse

**La séance est close à 22h10**

